



80 – Animation d’ateliers en direction des professionnel.le.s de l’accueil individuel dans des relais d’assistant.e.s maternel.le.s et d’auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) - Subventions (823.699.32 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d’objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e 18e, 19e et 20e arrondissements.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient la qualité des modes d’accueil individuel notamment au travers d’un réseau de relais d’assistant.e.s maternel.le.s et d’auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP), en régie et associatifs, sur l’ensemble du territoire parisien.

Suite au décret du 25 août 2021, les RAM et RAP prennent l’appellation de Relais Petite Enfance – RPE et voient leurs missions précisées.

L’objet de ces RPE est de soutenir la qualité de l’accueil individuel du jeune enfant en accompagnant la professionnalisation des assistant.e.s maternel.le.s et auxiliaires parentales et parentaux.

Inscrits au contrat enfance jeunesse (CEJ) 2019-2022 signé avec la CAF, les RAM-RAP constituent un dispositif central de la politique parisienne en faveur des jeunes enfants, des parents et des professionnel.le.s de l’accueil individuel.

Les RPE sont des lieux gratuits d’accueil, d’information et d’accompagnement pour les professionnel.le.s et les enfants qui leurs sont confiés.

Dans le cadre de rencontres collectives, animées par des professionnel.le.s de la petite enfance (éducateur.trice de jeunes enfants), les assistant.e.s maternel.le.s et auxiliaires parentales et parentaux peuvent se rencontrer, échanger, bénéficier d’un accompagnement dans leurs pratiques, favorisant leur professionnalisation et la qualité de l’accueil des enfants dont ils ont la garde.

Les RPE sont aménagés pour accueillir les jeunes enfants. Ils participent à leur éveil et à leur autonomie, grâce à l'apprentissage progressif de la vie en collectivité autour d'activités ludiques.

Ils sont des lieux de référence et sources d'information pour les professionnels et les parents.

Pour compléter l'offre et le maillage territorial des RAM animés en régie par la Direction des familles et de la petite enfance (dix sites dédiés et une soixantaine d'antennes dans des structures municipales et partenariales, accueillant chaque semaine des rencontres collectives pour les assistant.e.s maternel.e.s.), cinq associations animent des RAM-RAP et proposent chaque semaine plus de cinquante rencontres collectives à destination des assistant.e.s maternel.le.s et des auxiliaires parentales et parentaux, dans 14 arrondissements de Paris :

- L'association **ABC Puériculture** gère des établissements d'accueil de la petite enfance (multi-accueils, crèches, haltes garderies) et un service « La crèche à domicile » qui propose aux familles une offre d'accueil à domicile par des auxiliaires parentales et parentaux formé.e.s et encadré.e.s par l'association. Elle est aussi un organisme formateur qui propose une préparation au diplôme d'auxiliaires de puériculture et des formations continues pour ses salariés. L'association ABC Puériculture anime le RAM-RAP « Le Petit Jardin » situé au 9, rue Aristide Maillol, dans le 15^e arrondissement et le RAM-RAP itinérant « Le Petit Bus » dans les 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements.

- L'association **La Maison de l'Enfance** anime une Halte-Garderie « Les petits Mozart » le matin et un RAP l'après-midi, dans ses locaux situés 7, rue Serge Prokofiev dans le 16^e arrondissement.

- La **Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon** (FOCSS) gère une cinquantaine de structures petite enfance, sanitaires et médico-sociales. Son pôle Petite enfance comprend 3 centres de Protection Maternelle Infantile (PMI), 1 accueil de jour, 27 structures d'accueil de jeunes enfants (crèches collectives et familiales, multi-accueils, haltes garderies) et un RAP itinérant qui intervient dans différents sites des 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

- L'association **Centre d'Action Sociale Protestant** (CASP) intervient en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en mettant à la disposition des publics qu'elle accueille et accompagne plusieurs services d'aide à l'insertion et diverses structures d'hébergement à Paris et en Ile de France. Son Pôle « Lien social de proximité » gère notamment des lieux dédiés à la famille et à la petite enfance : un centre social, un multi-accueil, un lieu d'accueil enfants-parents

(LAEP) et un RAM-RAP « La Bulle d'air » dans ses locaux situés au 60, rue Greneta dans le 2e arrondissement.

- L'association **CRESCENDO** est une association de Groupe SOS, qui gère des établissements d'accueil de jeunes enfants, un LAEP mobile (15e et 19e), un centre social (20e), des ateliers parents-enfants « Les samedis matins en famille » (9e et 14e) et un RAM-RAP itinérant « les Rendez-vous des Assistantes Maternelles et Auxiliaires Parentales » à Paris centre et dans les 10e, 12e, 15e et 16e arrondissements.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer avec ces associations, une nouvelle convention d'objectifs triennale pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre de ces relais petite enfance-RPE (anciennement relais d'assistant.e.s maternel.le.s et d'auxiliaires parentales et parentaux -RAM-RAP). et de leur attribuer, au titre de l'exercice 2022, une subvention d'un montant global de 823.699,32 € selon la répartition suivante :

- Association « ABC Puériculture » : 275 157 euros (RAM-RAP « Le Petit Jardin » : 101 179 euros et RAM-RAP « Le Petit Bus » : 173.978 euros) ;
- Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne : 50 825 euros ;
- Association Crescendo : 58.842,32 euros ;
- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon : 370.626 euros ;
- Association La Maison de l'Enfance : 68 249 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris